

AIDES ACCORDEES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL - ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

Modalités d'application

- ♦ revenus mensuels de la famille: salaires - allocations familiales - allocations diverses - revenus annexes - indemnités de chômage - maladie - retraite ...
- ♦ le revenu net est divisé par le nombre de parts pour avoir le quotient familial.
- ♦ le CCAS se réserve le droit d'étudier tous dossiers notamment concernant le régime particulier des artisans et agriculteurs.

Pièces justificatives

- ♦ avis d'imposition 2025 (sur les revenus de 2024).
- ♦ attestation de paiement de la CAF août 2025.
- ♦ pour les demandeurs d'emploi : indemnités chômage.
- ♦ relevé d'identité bancaire ou postal.
- ♦ attestation sur l'honneur disant qu'il n'y a pas d'autres revenus que ceux fournis.

Calcul du nombre de parts : le ou les parents : 2 parts - 1er enfant à charge : 0,5 part - 2è enfant : 0,5 part - 3è enfant : 1 part – au-delà du 3è enfant : 0,5 part par enfant supplémentaire - enfant handicapé > 80 % : 0,5 part supplémentaire (Seuls les enfants figurant sur l'attestation CAF sont pris en compte)

Les aides sont versées uniquement aux habitants de Pissy-Pôville.

Aides sociales		Quotient CAF		Conditions d'attribution	Pièces justificatives
		≤ 500 €	> 500 € ≤ 680 €		
Combustible		347 €	218 €	Forfait, 1 fois par an	Facture
Transport scolaire de Pissy-Pôville	Collégiens et lycéens	40 €	22 €	Forfait, 1 fois par an	Justificatif de paiement en ligne
	Primaires	30 €	17 €		
Classe de découverte (enfants école primaire de Pissy)		188 €	122 €	1 fois par an limité au montant payé par la famille	Attestation de présence + facture payée par la famille
Classe de neige (enfants école primaire de Pissy)		188 €	122 €		
Cantine (enfants école maternelle et primaire de Pissy)		Tarif réduit	Tarif réduit		Facture (pour les élèves ne fréquentant pas l'école de Pissy)
Aides scolaires (collège, lycée)	Fournitures scolaires	63 €	53 €	Forfait, 1 fois par an	Certificat de scolarité
	Livres (seconde, 1ère, terminale) et outillage ou équipement	180 €	116 €	1 fois par an, après utilisation de la carte Atouts Normandie (limité à la facture)	Certificat de scolarité + facture
	Cantine ½ pension versée fin année scolaire 2024/2025	30%	20%	1 fois par an plafonné à 148 €/an/enfant	Factures
Colonies de vacances, stages sportifs ou culturels, séjour à l'étranger ou linguistique		40%		1 fois par an plafonné à 200 €/an/enfant	Attestation de présence + facture payée par la famille
			20%	1 fois par an plafonné à 146 €/an/enfant	Attestation de présence + facture payée par la famille
Activités de loisirs ou sportives		40%	20%	1 fois par an plafonnée à 72 €/personne	Justificatif d'adhésion + facture